



Fiche de données de sécurité

CEE 88/379 DM 28/01/92 Révisé selon REACH Article 31 NORME 1907/2006

Raison sociale

Hi-Tec International
59 rue de l'Egalité
16160 GOND PONTouvre - FRANCE

Téléphone : +335 45 69 21 21

Télécopie : +335 45 69 38 89

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : P 18 Date de dernière modification : **13/06/2015**

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

1 - Désignation commerciale: 03.850

2 - Fournisseur: Fabricant

3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation):

ADDITIF POUR LUBRIFIANT

4 - Autres données: - Teneur en matières actives : %

2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers - Eléments étiquetage SGH: Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DANGER Contient HUILE MINERALE BLANCHE (PETROLE) < 50%.Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<2% CAS : 64742-48-9.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

P331 - NE PAS faire vomir.

2 - Risques spécifiques:

3 - Principaux symptômes:

3 - Composition / informations sur les composants

1 - Nom chimique:

- Mélange :

- N° CAS Composant : hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatique, N° EINECS 918-481-9, N° CAS 64742-48-9, H304 <=5%.

8042-47-5 Paraffine, N° CE 232-455-8, REACH 01-2119487078-27, Xn, R65, H304 < 60%.

2 - Composants apportant un danger: Désarilatisée Benzène < 50 ppm

3 - Impuretés (présentant un danger): Souffre < 5 ppm

4 - Autres données:

4 - Premiers secours

Voies respiratoires : Mettre rapidement à l'air la personne touchée, en utilisant une protection respiratoire appropriée. Pratiquer la respiration artificielle en cas d'arrêt respiratoire, maintenir la personne au repos et consulter rapidement un médecin.

Voie cutanée : En cas de contact avec la peau, laver abondamment les parties atteintes avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements souillés, y compris les chaussures, et ne les réutiliser qu'après nettoyage.

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : P 18 Date de dernière modification : **13/06/2015**

Voie oculaire : Laver abondamment les yeux à l'eau jusqu'à disparition de l'irritation. Si elle persiste, voir un spécialiste.
Voies digestives : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Voir médecin. Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Indications destinées au médecin : Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours du vomissement par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction:

- Recommandés : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- Contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

2 - Dangers spécifiques: Monoxyde de carbone (CO).

Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner CO, CO₂, oxydes de soufre, aldéhydes...

En cas de feu, présence de fumées dangereuses, CO, CO₂, oxydes de soufre, aldéhydes...

3 - Méthodes particulières d'intervention: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie;

4 - Protection des intervenants: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles: Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Les épandages peuvent être glissants.

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

2 - Précautions pour la protection de l'environnement: En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

3 - Méthodes de nettoyage: Endiguer le liquide. Absorber.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

7 - Manipulation et stockage

1 - Manipulation:

- Mesures techniques :

- Précautions: Mise à la terre des récipients.

Ce produit accumule l'électricité statique.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire. Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.

- Conseils d'utilisation : Cf Fiche Technique. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

2 - Stockage:

- Précautions: Mise à la terre des récipients.

Ce produit accumule l'électricité statique.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire. Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.

- Conditions de stockage : Température < à 35°C.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

- Matières incompatibles : Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

- Matériaux d'emballage : Fer, Polypropylène.

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique: Assurer une ventilation efficace; Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

2 - Paramètre de contrôle: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail;

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

3 - Equipement de protection individuelle:

- Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. EN529

- Protection des mains : Gants résistant aux solvants;

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Des sous-gants ou des produits de protection de la peau au tannin sont nécessaires pour éviter un ramollissement de la peau, causé par la transpiration.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en néoprène. EN374-407

- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques. EN166

- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtements de travail protecteurs.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:

- Forme : Liquide fluide

- Couleur : Incolore/ Jaune

- Odeur : Pratiquement nulle

2 - Valeur du pH: Non mesurable

3 - Température de décomposition: > 200°C

4 - Point d'éclair: > 60°C

5 - Température d'auto-inflammation: > 200°C

6 - Caractéristiques d'explosivité: Non déterminée

7 - Pression de vapeur: Non déterminée

8 - Densité de vapeur: Non déterminée

9 - Masse volumique: 0,895 Kg/L

10 - Solubilité: Insoluble dans l'eau, soluble dans les hydrocarbures.

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau: Non déterminée

12 - Température de solidification: Non déterminée

10 - Stabilité et réactivité

1 - Stabilité: Stable dans les conditions normales d'utilisation.

2 - Conditions à éviter: Chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

3 - Matières à éviter: Agents oxydants forts.

4 - Produits de décomposition dangereux: Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë: DL supérieur à 2000 mg/kg (oral rat)

2 - Effets locaux: Inhalation : Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact avec les yeux : Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

3 - Sensibilisation: En cas d'exposition prolongé, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

4 - Toxicité chronique: Dégraisse et dessèche la peau. Peu provoquer des migraines.

5 - Toxicité à long terme: Dégraisse et dessèche la peau. Peu provoquer des migraines.

6 - Effets spécifiques:

12 - Informations écologiques

1 - Mobilité: Volatile.

2 - Persistance / dégradabilité: Biodégradable lentement.

3 - Bioaccumulation:

4 - Ecotoxicité: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Eviter le rejet dans l'environnement.

5 - Autres:

13 - Considérations relatives à l'élimination

Déchets : Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Emballages : Les emballage ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. Le produit et l'emballage ne sont pas rejetablent en milieu naturel, ni dans les égouts.

Faire enlever par une entreprise agréée et habilitée cf liste préfectorale.

Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

0 - Pictogrammes:

1 - Numéro ONU: Non classifié.

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF:

- Terre Classe :

- Terre Groupe :

- Terre Tunnel :

- Terre QL :

- Terre Etiquette :

3 - maritime IMDG:

- Mer Classe :

- Mer Label :

- Mer EMS :

- Mer Groupe :

- Mer marine polluant :

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

- Air Classe :

- Air Label :

- Air Groupe :

15 - Informations réglementaires



1 - Réglementations communautaires:

DANGER Contient HUILE MINERALE BLANCHE (PETROLE) < 50%.Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<2% CAS : 64742-48-9.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Eliminer le contenu/réceptier conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

P331 - NE PAS faire vomir.

2 - Autorisations:

3 - Restrictions:

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48

Produit réservé à l'utilisation dans moteurs 2 et 4 temps, boîtes de vitesses, ponts et industrie.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

DLUO (Date limite utilisation optimale) de 24 mois